

REGLEMENT

DIMANCHE 18 JANVIER 2009 COURSES MATCH FRANCO-SUISSE

Courses et attribution des points :

Le match se dispute par équipes de 12 coureurs sur 9 épreuves ; un barème de points est établi pour chaque épreuve. Chaque coureur devra participer au minimum à 3 épreuves et au maximum à 5 épreuves.

Le classement par équipe de chaque épreuve se fait par l'addition des points de chaque coureur de l'équipe selon ce barème. L'équipe ayant ainsi obtenu le plus grand nombre de points marquera 2 points pour le classement général du match franco-suisse, l'autre équipe marquant 1 point. En cas d'égalité, les 2 équipes marqueront 2 points au classement général.

Si après les 9 épreuves les deux équipes ont le même nombre de points au classement général, le pays ayant remporté la course aux points sera déclaré vainqueur.

Vitesse : 2 coureurs suisses, 2 coureurs français ; 4 manches sèches : CH1 contre FR1 ; CH2 contre FR2 ; CH1 contre FR2 ; CH2 contre FR1. Pour chaque manche, 3 points au vainqueur et 1 point au perdant

Course aux Points : selon le règlement UCI.

Chaque sprint attribue les points suivants : 5 – 3 – 2 – 1

Barème : 17 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Keirin : Barème : 9 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Derny : Barème : 9 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Poursuite par équipes : classement au temps, 2 points à l'équipe gagnante, 1 point à l'autre équipe

Vitesse olympique : classement au temps, 2 points à l'équipe gagnante, 1 point à l'autre équipe

Madison : Barème : 9 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Eliminatoire et Scratch : Barème : 17 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

COURSES D'ACCOMPAGNEMENT :

ENCADREMENT (Juniors + Seniors hommes + Seniors féminines mélangés) :

Eliminatoire et Scratch : Barème : 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Course aux Points : même règle que ci-dessus ;
Barème : 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Handicap : Barème : 5 – 3 – 2 – 1

CADETS (+ Cadettes + Juniors féminines) :

Course aux Points : même règle que ci-dessus ;
Barème : 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Eliminatoire : Barème : 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Handicap : Barème : 5 – 3 – 2 – 1

REGLEMENT

DIMANCHE 18 JANVIER 2009 MATCH FRANCO-SUISSE

Inscriptions : (pour les courses d'encadrement seulement)
avant le 10 janvier 2009

par courrier à l'adresse suivante :

Commission du Vel d'Hiv de Genève
Case Postale 105
CH-1211 GENEVE 8

ou **par mail** : InscriptionsCourses@veldhiv.ch

Renseignements : auprès de Jean-Jacques Petitpierre +41 79 435 17 23

Finance d'inscription :

- Match Franco-Suisse : 200,00 CHF / 135,00 € par équipe,
équipes sélectionnées par les coaches (12 coureurs par équipe)
à payer le 18 janvier 2009
- Encadrement (seniors et juniors mélangés) +
Féminines seniors : 10,00 CHF / 7,00 € par personne
- Cadets (et fém. jun.& cad) : 8,00 CHF / 5,50 € par personne

Dossards : ils seront remis lors du paiement de la finance d'inscription en échange de la licence de tous les coureurs, **ils devront être rendus à la fin de l'épreuve** (la licence sera rendue à cet instant).

- Prix :**
- Match Franco-Suisse : 1'200,00 CHF pour l'équipe vainqueur,
900,00 CHF pour l'équipe seconde
 - Encadrement : selon le barème disponible à la piste le jour de la manifestation
une seule planche de prix pour le classement général final
 - Cadets : selon le barème disponible à la piste le jour de la manifestation
une seule planche de prix pour le classement général final
 - Féminines un classement séparé sera effectué pour les féminines, pour autant qu'elles soient plus de 5 par catégorie.

Les Féminines seniors participent aux épreuves "Encadrement"

Les Féminines juniors et cadettes participent aux épreuves "Cadets"

En cas d'accident reconnu le coureur a droit à une neutralisation pendant 6 tours. En remontant en piste, il doit reprendre la position qu'il occupait avant l'accident.

Il n'y aura plus de neutralisation dans les dix derniers tours.

Sont considérés comme accidents reconnus: chute, crevaison, bris d'une pièce essentielle de la bicyclette.

D'autres incidents comme un défaut de serrage ou de fixation (roue, guidon, pédale...), un blocage de pédalier, etc... ne sont pas des accidents reconnus et ne peuvent donner lieu à une neutralisation.

Responsabilités : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident. Chaque coureur devra être au bénéfice d'une assurance personnelle.

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, le règlement U.C.I. sera appliqué. A défaut, les décisions des commissaires seront sans appel.

Tout coureur inscrit accepte le présent règlement.